

# la dématérialisation des timbres fiscaux

## 1ère étape

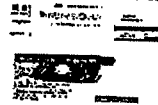


Usager

1. Recherches sur internet des éléments pour acquérir un passeport dont l'achat de timbre

2. Affichage à l'écran et envoi par courriel des références du paiement du timbre.

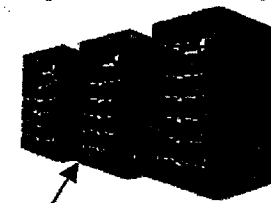
Site de vente de timbres en ligne



(Achat possible chez un D.A.T ou auprès du réseau de la DGFIP)

3. Enregistrement des caractéristiques du timbre en base de données.  
État du timbre: Acheté

Plate-forme Timbres électroniques



## 2ème étape

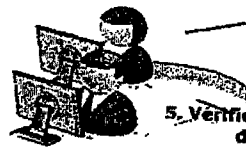
Déplacement de l'usager en Mairie



4. Dépôt du dossier en mairie (ou préfecture de police)

- Formulaire CERFA
- 2 photos
- Justificatif de domicile
- Carte d'identité (original + photocopie)
- références du paiement du timbre

Agent Mairie



5. Vérification des pièces du dossier + lecture du flashcode (ou saisie dans l'application de gestion) des références du timbre

6. Appel pour vérification de l'existence du timbre et passage à l'état « Réserve »

7. Transmission du dossier

9. Appel pour passer le timbre à l'état « Consommé »

## 3ème étape

Déplacement de l'usager en Mairie



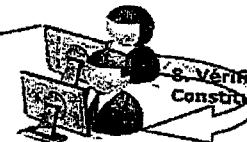
11. Remise du passeport

Agent Mairie



10. Transmission du passeport

Agent Préfecture



8. Vérification du dossier et construction du passeport